

1. Après l'évaluation des sites, le respect des principes suivants est évalué avec les diagnostics de contexte

proximité géographique et fonctionnelle édictée dans le code de l'environnement



équivalence qualitative édictée dans le code de l'environnement



additionnalité aux engagements publics et privés d'après les lignes directrices nationales sur la séquence ERC

Voir page 32 du guide de la méthode

Date de création du tableau V2.0 : 30/09/2023. Date de révision : néant.



Toute restitution du résultat d'une évaluation s'accompagne impérativement de l'onglet jaune (EVAL) et des 6 onglets bleus du présent tableau sous formats XLSX et PDF + les couches SIG des sites + les photos d'habitats et de profils pédologiques.

IMPORTANT



Pour une aide à l'évaluation du respect des principes de proximité géographie et fonctionnelle, d'équivalence qualitative et d'additionnalité, voir les pages 59 et 60 du guide de la méthode.

DIAGNOSTICS DE CONTEXTE

Indiquez par un "X", si vous affichez le site de compensation :

- avec action écologique envisagée (simulation)
- après action écologique (observation sur le terrain)

SITE IMPACTE AVANT IMPACT La Petite Mazure à Ernée - 0,87 ha (53 Mayenne)Date d'évaluation au bureau 13/01/25
Date d'évaluation sur le terrain 20/01/25**SITE DE COMP. AVEC ACTION ECOLOGIQUE ENVISAGEE Semondières à Ernée - 6,024 ha (53 Mayenne)**

Date à laquelle le résultat escompté est simulé 15/01/25

Appartenance à une masse d'eau de surface

FRGR0514 - L'ERNEE DEPUIS SAINT-DENIS-DE-GASTINES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE

FRGR0514 - L'ERNEE DEPUIS SAINT-DENIS-DE-GASTINES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE

La zone contributive

130 ha.

163 ha.

Surfaces cultivées	40,2	ha soit	30,9	%. Part construite très importante (1,8 %).	61,7	ha soit	37,9	%. Part construite importante (1,6 %).
Surfaces enherbées	55,4	ha soit	42,6	%. Part construite très importante (1,8 %).	63,4	ha soit	39,0	%. Part construite importante (1,6 %).
Surfaces construites	2,3	ha soit			2,5	ha soit		
Infrastructures de transport	6,8	km soit	5,2	km/ 100ha.	8,0	km soit	4,9	km/ 100ha.

Année du RPG 2023
Année de la BD TOPO® 2024Année du RPG 2023
Année de la BD TOPO® 2024**Le paysage**

A Habitats marins 0,0 %. 0,0 %.

B Habitats côtiers 0,0 %. 0,0 %.

C Eaux de surface continentales 1,0 %. 1,0 %.

D Tourbières hautes et bas-marais 1,0 %. 1,0 %.

E Prairies [...] 40,0 %. 38,0 %.

F Landes, fourrés [...] 0,0 %. 0,0 %.

G Boisements, forêts [...] 5,0 %. 7,0 %.

H Habitats continentaux sans végétation [...] 0,0 %. 0,0 %.

I Habitats agricoles [...] cultivés 36,0 %. 36,0 %.

J Zones bâties, sites industriels [...] 17,0 %. 17,0 %.

Système hydrogéomorpho. du site

Alluvial.

Alluvial.

Éventuel nom du cours d'eau, de l'étendue d'eau, de la baie ou de l'estuaire associé

Intermitent non renseigné - lieu dit La Petite Mazure

Intermitent non renseigné - lieu dit La Petie Mazure

Habitats dans le site

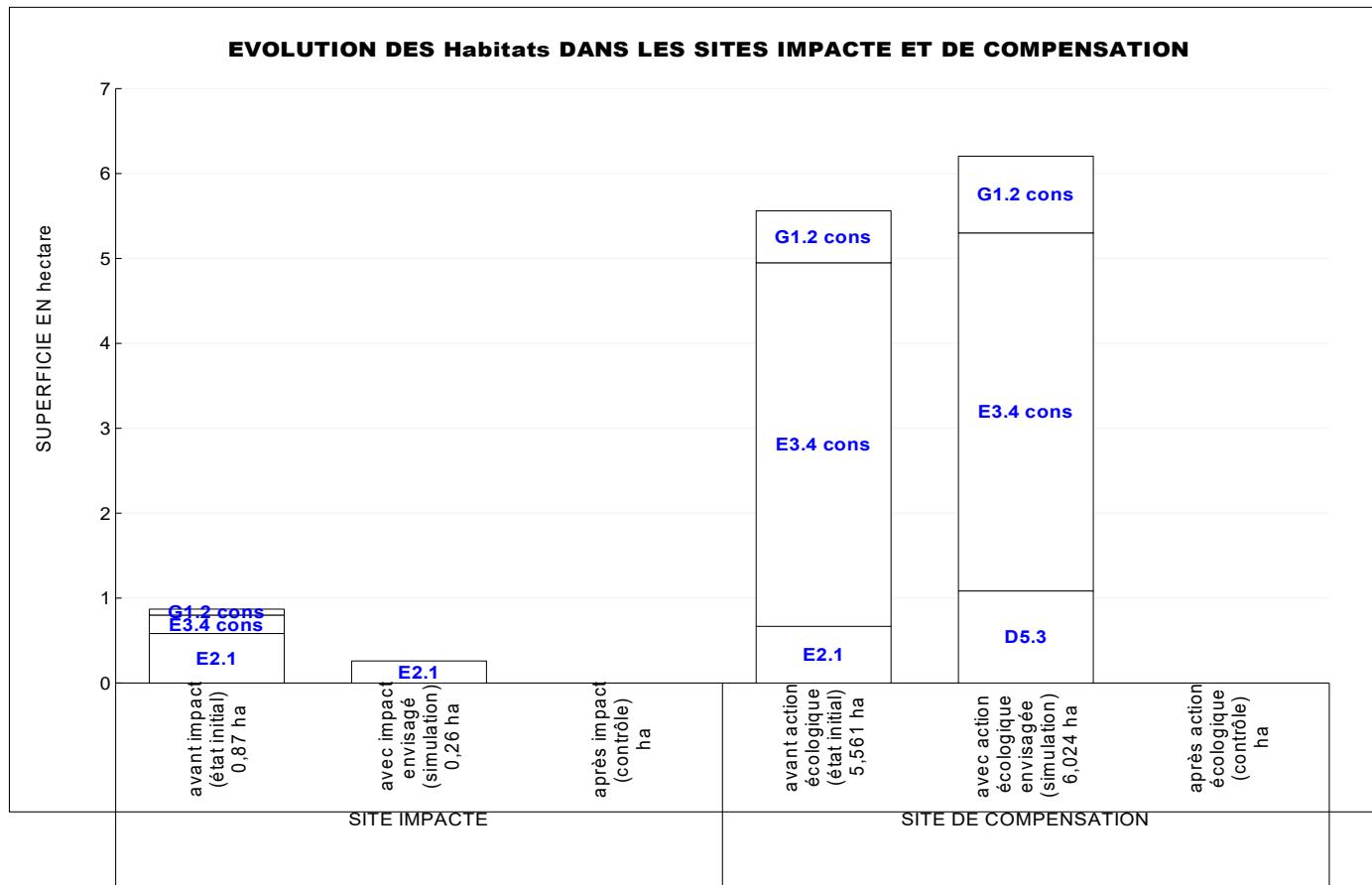
E2.1 : Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (67 %) E3.4 : Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (25 %) G1.2 : Forêts riveraines mixtes des plaines inondables et forêts galeries mixtes (8 %)

D5.3 : Zones marécageuses dominées par Juncus effusus ou d'autres grands Juncus (18 %) E3.4 : Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (70 %) G1.2 : Forêts riveraines mixtes des plaines inondables et forêts galeries mixtes (15 %)

Année de la BD ORTHO® 2022

Surf. min. carto. choisie 625 m²

Année de la BD ORTHO® 2022



cons : habitat potentiellement d'intérêt communautaire ou sur la liste rouge des habitats européens - à vérifier par ex. via le Guide EUNIS de Gayet *et al.* (2018) <http://www.patrinat.fr/fr/actualites/guide-de-determination-des-habitats-de-la-typologie-eunis-6338>

Dénomination des habitats dans le site impacté

Avant impact (état initial)
E2.1 : Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (67 %) E3.4 : Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouillées (25 %) G1.2 : Forêts riveraines mixtes des plaines inondables et forêts galeries mixtes (8 %)

Dénomination des habitats dans le site de compensation

Avant action écologique (état initial)
E2.1 : Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (12 %) E3.4 : Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouillées (77 %) G1.2 : Forêts riveraines mixtes des plaines inondables et forêts galeries mixtes (11 %)

Avec impact envisagé (simulation)
E2.1 : Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (100 %)

Avec action écologique envisagée (simulation)
D5.3 : Zones marécageuses dominées par Juncus effusus ou d'autres grands Juncus (18 %) E3.4 : Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouillées (70 %) G1.2 : Forêts riveraines mixtes des plaines inondables et forêts galeries mixtes (15 %)

Après impact (contrôle)

Après action écologique (contrôle)

OBJECTIFS DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU, DES ZONES HUMIDES OU DE LA BIODIVERSITÉ**Sur le territoire du site impacté**

Aucun objectif n'a été renseigné.

Sur le territoire du site de compensation

Aucun objectif n'a été renseigné.

BIODIVERSITÉ PROTÉGÉE OU MENACÉE**Dans le site impacté****Habitats naturels menacés**

Aucun objectif n'a été renseigné.

Dans le site de compensation**Habitats naturels menacés**

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces végétales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces végétales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces animales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces animales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS SUR LE SITE DE COMPENSATION**Engagements privés durant un autre projet d'aménagement ou engagements publics**

Aucun engagement n'a été rapporté.

Mesures de compensation écologique autres qu'« habitats » et « fonctions »

Aucune mesure de compensation écologique n'a été rapportée.